

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 20 DECEMBRE 2021 à 19 h 30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Josette GUERRIER, M. Christophe COTTAREL, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, F. POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Frédéric VIENOT, Jean-Pierre PILLON Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): M. Gilles BRIENS, M. M. SOLFOROSI (pouvoir donné à M. B. REY)
Mme S. CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI)

Secrétaire de séance : M. J-C LAMBERT

Date de la convocation : 13 décembre 2021

Date de l'affichage : 13 décembre 2021

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 15 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

I – Vente de l'ERL 3 à la Société FONTANEL : division parcellaire (Délibération n°D2021_040)

Dans le cadre de l'opération de réaménagement du cœur de village, et selon l'offre de l'aménageur du 23 juillet 2021, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité, la vente à la société FONTANEL de Quincieux (Rhône) de la parcelle AI 108, 1^{ère} tranche, située 300 rue de la Saône à St Bernard (01600) au prix de 640 000 €, selon la division en volume suivante :

- Un tènement comprenant une maison à usage d'habitation et dépendance, le tout destiné à être démolit, sur un terrain d'environ 1455 m²
- Un terrain nu non viabilisé d'environ 902 m²

Monsieur Jean-Pierre PILLON demande que comprennent les démolitions. Monsieur le Maire répond que les démolitions concernent la maison et un garage qui ouvre sur la voie publique

Monsieur Florent PATIN demande quelle est la surface constructible : est-ce uniquement la partie de 1455 m² ? M. le Maire répond que la surface à construire est fongible avec l'autre partie de 902 m². Il précise qu'il n'y a pas d'amiante.

La signature de la promesse de vente chez le notaire et prévue le 21 décembre.

Le conseil municipal HABILITE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, la Première Adjointe, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette parcelle, et pour signer tout acte relatif à cette décision.

II – Renouveaulement de la convention avec le Centre de Gestion de l’Ain pour la mise à disposition d’une plateforme de dématérialisation des actes administratifs et des flux financiers (Délibération n°D2021_037)

Le contrat de dématérialisation des documents administratifs et financier est arrivé à terme et doit être renouvelé. Ce contrat est gratuit pour la commune et son utilisation donne satisfaction.

A l’unanimité, le conseil municipal :

- approuve la convention et toutes pièces s’y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- autorise Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l’Ain.

III – Délibération approuvant le Jumelage avec la 2^{ème} batterie du 68^{ème} Régiment d’Artillerie d’Afrique (Délibération n°D2021_038)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le jumelage de la commune avec la 2^{ème} batterie du 68^{ème} Régiment d’Artillerie d’Afrique.

La date d’officialisation du jumelage est fixée au 15/03/2022.

IV – Délibération prononçant l’annulation d’une créance (Délibération n°D2021_039)

A l’unanimité le Conseil Municipal décide de statuer sur l’admission en non-valeur des titres de recettes d’un montant total de 53.50 euros, correspondant à un impayé de cantine datant de 2019.

V – Proposition d’achat de la parcelle AP 6 (Délibération n°D2021_041)

Concernant ce dossier, M. C. COTTAREL, sort de la salle du conseil municipal, et ne prend pas part aux débats, ni au vote.

M. le Maire rappelle qu’un emplacement réservé n°7 est inscrit au Plan Local d’Urbanisme de la commune, sur la parcelle AP 6, pour la réalisation d’un parc de stationnement pour le chemin de halage.

Ce terrain est d’une superficie de 3 590 m². L’emplacement réservé est d’une surface de 2 080 m².

La CCDSV s'était manifestée pour l'acquérir, et réaliser un parking. Or, il est apparu dans les derniers échanges de mail, que la CCDSV envisagerait d'installer sur la partie classée zone naturelle des « équipements ». Cela n'est pas acceptable.

M. le Maire propose d'acquérir ce terrain, qui pourrait être aménagé, en partie, par la commune en parc de stationnement. Le restant du terrain sera laissé en espace naturel. La famille de M. C. COTTAREL est intéressée pour acheter cette partie de terrain.

M. F. PATIN demande si le classement boisé classé permet de couper tout le bois. M. le Maire répond par l'affirmative, mais le terrain doit être reboisé. Il s'agit d'une zone non constructible.

Pour M. F. PATIN c'est délicat, cela pourrait être interprété pour un conflit d'intérêt. La commune achète un terrain et en revend une partie à un élu.

M. le Maire précise qu'initialement il était déjà acté par la CCDSV qu'elle pouvait revendre cette partie à M. COTTAREL qui était déjà intéressé. M. C. COTTAREL ne participera pas au vote.

M. J-P PILLON demande si Monsieur COTTAREL est le seul acheteur. M. le Maire répond qu'à ce jour, seul Monsieur COTTAREL est intéressé.

Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE demande si l'on peut faire une mise en vente ouverte à tout le monde. M. le Maire répond par l'affirmative, la mise en vente sera ouverte.

Monsieur Frédéric VIENOT précise que la décision du conseil municipal de ce soir porte sur la préservation de la parcelle en zone naturelle.

Après débat, le conseil municipal est d'accord pour délibérer aujourd'hui sur l'achat de la parcelle dans son intégralité. La revente de la partie du terrain non utilisée pour le parking de stationnement sera discutée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (M. F. PATIN, Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE), décide :

- D'acquérir le terrain cadastré AP 6 correspondant à l'emplacement réservé n°7.
- Autorise M. le Maire à faire une proposition d'achat aux propriétaires du terrain à 1 € du m², et à traiter le montage de la vente avec la SAFER.
- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement, le Premier Adjoint, à signer les actes correspondants et toutes les pièces nécessaires à cette opération.

VI – Marché de prestation de services pour la gestion des eaux pluviales

Une consultation a été lancée pour la gestion des eaux pluviales de la commune.

Deux entreprises ont répondu : Suez et Cholton.

La Sté Suez, ayant présentée une offre financièrement plus compétitive, son offre sera retenue.

VII – Information sur les Décisions du Maire (Décisions Modificatives du budget)

M. F. PATIN présente les différentes Décisions Modificatives adoptées :

- DM2021_05 : Décision Modificative du budget n°2 :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
INVESTISSEMENT						
Dépenses imprévues	022		0.01 €			
Titres annulés exercices antérieurs				673		0.01 €
Dépenses imprévues	020		5 474.00 €			
Cimetière				2116		3 700.00 €
Autre matériel et outillage de voirie				21578		30.00 €
Matériel de transport (traceur GPS)				2182		1 090.00 €
Matériel de bureau et informatique				2183		654.00 €
Solde	0 €			0 €		

Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE demande à quoi servent les traceurs GPS. M. le Maire répond que ces traceurs sont destinés à géo-localiser les véhicules et engins des services techniques.

- DM2021_06 : Décision Modificative du budget n°3

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
FONCTIONNEMENT						
Dépenses imprévues	022		7 172.94 €			
Cotisations CNFPT et CDG				6336		61.94 €
Cotisations URSSAF				6451		3 300.00 €
Cotisations caisses de retraite				6453		3 300.00 €
Intérêts emprunts				66111		511.00 €
Solde	0 €			0 €		

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
FONCTIONNEMENT						
Dépenses imprévues	022		899.17 €			
Fournitures de petit équipement				60632		154.00 €
Autre personnel extérieur				6218		745.17 €
INVESTISSEMENT						
Autres réseaux				21538		1 331.28 €
Autre matériel et outillage de voirie				21578		11 717.94 €
Dépenses imprévues	020		13 049.22 €			
Solde			0 €			0 €

VIII – Information Installation Antenne 5G Orange

Orange va prochainement procéder à l'installation de la 5G sur l'antenne de téléphonie basée aux Terres Monseigneur.

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Point sanitaire Covid-19

Suite aux nouvelles mesures édictées par le Premier Ministre, M. le Maire indique qu'il a pris la décision de ne plus louer les salles municipales pour des évènements festifs, que ce soit pour les associations, ou les particuliers.

Pour le moment, les réunions des associations sont possibles, mais sans repas, ni boissons.

⇒ Vœux du Maire

En raison de l'évolution de la pandémie de Covid-19, les vœux initialement prévus le 16 janvier 2022 sont annulés.

⇒ Population Insee

La population au 1^{er} janvier 2019 est de 1 506 habitants.

⇒ Proposition de l'Association EGEE

Suite à l'intervention de l'association EGEE lors du dernier conseil municipal, une proposition de convention a été reçue en mairie pour la mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) Le montant de la mission s'élève à plus de 3000 €.

M. le Maire informe qu'il va consulter les pompiers afin d'avoir une autre proposition de prix.

⇒ Affaires scolaires

Recrutement ATSEM : les entretiens ont eu lieu.

Une rencontre a eu lieu avec les nouveaux représentants des parents d'élèves le samedi 18/12/2021 en mairie. Une nouvelle rencontre, traitant du périscolaire, aura lieu le 29/01/2022.

Commission Ad Hoc Tôt ou Tard : une nouvelle réunion est prévue le 22/12 pour rédiger le rapport.

Une rencontre est prévue le 13/01/22 avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, Mme la Directrice de l'école Spinosa, M. le Maire, Mme E. CARGNELLI et Mme C. ANDRIEUX, pour fixer et rappeler le champ d'intervention de chacun.

⇒ CCAS

Les colis commandés en remplacement du repas de Noël qui a été annulé, ont été réceptionnés. Une permanence de distribution aura lieu le lundi 27/12 de 14h à 17h.

Mme J. GUERRIER remercie toute l'équipe du CCAS.

⇒ Commission Finances

Une commission élargie à l'ensemble des élus se tiendra en janvier, concernant l'augmentation ou non des taux d'imposition.

⇒ Communication

- Commission

Une commission se tiendra le 11/01/2022, concernant la mise en place d'une page Facebook et un Google drive (pour le SBI)

- SBI

Le SBI a été déposé chez l'imprimeur.

Le bilan financier sera positif.

⇒ Bacs couvercle jaune

Le ramassage débutera à partir du mercredi 12 janvier 2022, tous les 15 jours.

⇒ Sytraival

La commune a remporté le trophée Verre de la meilleure progression de recyclage du verre, dans la catégorie des communes entre 1 000 et 4 000 habitants.

Un chèque de 14 000 € a été fait à la Ligue Contre le Cancer par le Sytraival.

⇒ Vidéo protection

Bientôt totalement opérationnelle.

⇒ Sécurité routière

Les services du Département ont donné leur accord pour l'aménagement des 3 carrefours du Bourguignon, Valadon et de la Seiglière.

Des plots plastiques seront installés prochainement sur la commune, pour matérialiser des futurs aménagements de sécurité routière.

⇒ Culture

- Questionnaire culture

Pas de demande particulière, l'offre culturelle restera telle quelle.

- Grande Lessive : prochaine édition le 24/03/2022

- Bibliothèque

4 bénévoles seulement. Pas de participation de l'école.

- Conte pour enfants

Mme Berthelon racontera une histoire pour enfants à l'espace Chabrier le vendredi 4 février à 18h.

⇒ Expo photos

Une exposition de photos sera organisée à l'espace Culturel / Bibliothèque. Le vernissage aura lieu le 17/01/2022.

⇒ Week end d'Art – St Bern'Arts

Le 30/04 et 01/05/2022. Manifestations culturelles autour de la photo, sculpture, peinture entre le château, l'Eglise et l'Espace Chabrier. Les fiches d'inscription à destination des artistes vont être prochainement envoyées.

⇒ Animations municipales

M. le Maire demande que les élus soient présents pour les animations faites par la commune.

⇒ Travaux

A l'école, les travaux pour le changement du compteur électrique (pour avoir plus de puissance électrique) sont en cours.

Trois panneaux d'affichage libre ont été installés. Cette surface d'affichage permet à la commune de prendre un arrêté municipal réglementant l'affichage sur la commune, et ainsi enlever les affiches sauvages.

⇒ Plantation de haies – Association FNE (France Nature Environnement)

Un chantier de plantation de haies bocagères a eu lieu le 6 décembre.

65 m de haies ont été plantées (gratuitement) par l'association et une quinzaine de bénévoles, entre le bassin de rétention et le grillage de la maison de retraite.

M. C. COTTAREL remercie les bénévoles qui sont intervenus.

Concernant les haies, un rappel est fait pour que les gens qui ont une haie qui ne respecte pas la taille réglementaire fassent le nécessaire pour tailler leur haie. La commune met actuellement toutes ses haies à la bonne hauteur.

⇒ Moustiques

Une réunion a eu lieu avec les autres communes pilotes. Cela a permis un partage d'expérience. Certaines communes ont installé des pièges à moustiques dont l'efficacité est relative.

⇒ Inventaire zone humide Etudiants IET Lyon

Une exposition photos sera mise en place début mars 2022.

⇒ Jumelage avec Cornillon sur l'Oule

Mme F. POINTON-SCHOENAUER explique qu'elle a eu le Maire de la commune au téléphone ce jour, et qu'il soumet cette demande à son conseil municipal et à son comité des fêtes.

⇒ Legs Zinderstein

M. le Maire représentera la commune le 20/01/2022 au Tribunal Judiciaire de Bourg pour la révision du legs Zinderstein.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h44.

Prochain conseil municipal :
- Lundi 24 Janvier 2022 à 19h30

Signatures :